



- Légende des SUP**
- A1 : Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
 - EL3 : Halage et marche-pied
 - EL7 : Servitudes d'alignement
 - I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - INT1 : Servitudes instituées au voisinage des cimetières
 - PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
 - T1 : Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
 - AC1 : Servitude de protection au titre des Abords des Monuments Historiques
- PM1 : Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
- PPRMT : Zone Bleue
 - PPRMT : Zone Orange
 - PPRMT : Zone Rouge
 - Secteur soumis aux dispositions du PPRi
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
- Périmètre de Protection Rapprochée - Zone 1
 - Périmètre de Protection Rapprochée - Zone 2
 - Périmètre de Protection Immédiate

Département de Seine-et-Marne
Commune
d'ANNET-SUR-MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan des Servitudes d'utilité publique
(SUP)

La SUP AS1 a été retracée selon le plan fourni en annexe de l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2009, déclarant d'utilité publique le périmètre de protection du captage d'Annet-sur-Marne.

Vu pour être annexé à la DCM du :	Référence : E10344	Altereo 128 rue de Charenton 75012 PARIS Tel : 01.77.15.65.37 altereo
Date : Septembre 2018 Modification : Mars 2023	Echelle : 1/10 000	

